

Division des Elèves et des Etablissements
Bureau de l'action éducative
D2E 1

Affaire suivie par :
Karine STUTZMANN
IEN mission LV
Directrice du CTF
Tél : 03 87 17 95 87
Mél : ctf57@ac-nancy-metz.fr

1 rue Wilson
BP 31044
57036 METZ CEDEX 1

Metz, le 3 septembre 2025
Le Directeur académique
des services départementaux de l'Éducation nationale de
Moselle
à
Mesdames et messieurs les directeurs et directrices
S/c des IEN de circonscription

Objet : Encadrement et modalités d'intervention des assistantes de langue allemande dans les écoles primaires

Mesdames, Messieurs les Directrices et Directeurs,

Dans le cadre du développement de l'enseignement de l'allemand et de la promotion du plurilinguisme en Moselle, plusieurs écoles bénéficient du soutien d'assistantes de langue allemande. Leur présence constitue une ressource précieuse, offrant aux élèves une exposition authentique à la langue et à la culture allemandes, tout en contribuant au plaisir d'apprendre.

1. Une ressource au service de l'apprentissage de la langue

L'assistante de langue :

- Est locutrice native ou reconnue experte dans sa maîtrise de la langue orale ;
- Ne parle qu'en allemand devant les élèves afin de favoriser leur immersion linguistique ;
- N'enseigne pas de manière autonome, mais intervient toujours en complémentarité et sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant titulaire de la classe.

L'enseignant reste le professionnel responsable des apprentissages, des évaluations et de la progression des élèves conformément aux programmes. L'assistante peut participer en soutien de l'équipe enseignante à la passation des évaluations GS ou CE2 et CM2 en dispositif biculturel.

2. Le principe de co-animation à privilégier

La co-animation constitue le modèle pédagogique recommandé :

- En amont de la séance, l'enseignant cible une compétence des programmes à travailler. Il communique avec l'assistant pour déterminer son rôle et sa place ;
- Pendant la séance, l'enseignant est le garant de la didactique et de la pédagogie. Il participe activement aux différentes phases dans la langue de son choix. L'assistant s'inscrit dans ce cadre professionnel établi et assure aux élèves une exposition à un modèle linguistique authentique et adapté ;

- Sa présence en classe, aux côtés de l'enseignant, contribue au renforcement des compétences linguistiques du professeur des écoles.

L'utilisation d'une méthode pédagogique est recommandée. Un **calendrier de séances** peut être établi pour clarifier les objectifs hebdomadaires.

La co-animation est particulièrement adaptée :

- Aux écoles DEAA et biculturelles notamment dans le cadre de l'enseignement en immersion grâce à la pédagogie EMILE (Enseignement d'une Matière par l'Intégration d'une Langue vivante Etrangère) en EPS, arts plastiques, arts théâtraux, musique, danse, projet EDD/sciences ; mais également aux écoles du dispositif national qui souhaitent s'engager dans ce dispositif d'apprentissage innovant
- Lorsque l'assistante est amenée à intervenir sur **plusieurs écoles** ou niveaux de classe différents.

3. Organisation des interventions

- Les séances peuvent proposer des modalités de travail variées : classe entière, en ateliers tournants au sein de la classe ou dans un lieu tiers avec l'assistant par groupe de 8 élèves maximum, en fonction de l'organisation décidée avec le CPLV, le directeur et les enseignants.
- L'assistante **ne peut en aucun cas** se substituer à un enseignant, une ATSEM, une AESH, ni prendre seule la responsabilité d'une classe entière ou d'une demi-classe.
- Elle peut accompagner des **sorties scolaires en lien avec l'allemand**, et uniquement en présence d'un enseignant.

4. Cadre statutaire et partenaires

Les assistantes sont mises à disposition dans les écoles primaires par différents partenaires institutionnels (Conseil départemental de Moselle, Mairie, Rectorat, Communauté de Communes de l'Arc Mosellan).

Elles bénéficient de l'accompagnement pédagogique de Madame Cazeaux, conseillère pédagogique départementale en langues vivantes.

5. Coordination et communication

Il est attendu que chaque directeur diffuse ce cadrage aux équipes pédagogiques concernées et veille à la bonne organisation des interventions. Les équipes pourront être sollicitées par l'institution pour partager leur expérience en vue d'évaluer et d'améliorer le dispositif.

Je vous remercie de veiller à la bonne intégration des assistantes de langue allemande au sein de vos équipes pédagogiques, afin de garantir aux élèves une expérience linguistique et culturelle enrichissante. Leur présence contribue pleinement à la valorisation du plurilinguisme et au rayonnement du franco-allemand en Moselle.

Le Directeur Académique



Mickaël CABBEKE